

Mesures d'accompagnement des entreprises : Etalement des factures et report de charges

Aide	Critères	Modalités	Qui contacter ?	Pour plus d'informations
Etalement des factures d'énergie	PME ayant des difficultés de trésorerie	Les fournisseurs d'énergie peuvent proposer un étalement des factures liées aux premiers mois de l'année sur plusieurs mois.	Se rapprocher de votre fournisseur d'énergie	
Report du paiement des impôts et cotisations sociales	- Les PME à leur demande - Ces reports ne s'appliquent pas à la TVA, aux taxes annexes et au reversement de prélèvement à la source	- <u>Impôt</u> : Vous pouvez demander à l'administration fiscale le report du paiement de vos impôts pour soulager votre trésorerie. - Cotisations sociales : vous pouvez demander un délai de paiement à l'Urssaf. Cette demande peut porter sur les cotisations courantes et sur un rééchelonnement du plan d'apurement Covid en cours.	- Contact du service des impôts des entreprises via l'espace professionnel de l'entreprise sur le site impots.gouv.fr - Site de l'URSSAF	- Site economie.gouv.fr - Communication du 11 janvier 2023 de l'URSSAF
Etalement des dettes fiscales et sociales	- Entreprises qui rencontrent des difficultés à régler une échéance fiscale ou sociales. - être à jour des obligations déclaratives et de paiement de la part salariale des cotisations sociales	Vous pouvez, en toute confidentialité, demander à bénéficier de délais de paiement pour les dettes sociales au CCSF et pour les dettes fiscales au CODEFI	Déposer un dossier exposant la situation financière de l'entreprise auprès du secrétariat de la CCSF/ CODEFI dans le ressort de laquelle se situe son siège social. Pour connaître son secrétariat CCSF/ CODEFI, cliquez ici	- Site impots.gouv.fr - Site economie.gouv.fr